

**3 C CONCEPT**  
S.A.S. au capital de 50 000,00 Euros  
Siège social : 17, rue d'Ahuy  
21121 HAUTEVILLE LES DIJON  
R.C.S. : DIJON 351 640 131

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 07 JUIN 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le sept juin,  
À dix-huit heures,  
Au siège social,

les actionnaires de la société **3 C CONCEPT** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de sa Directrice Générale.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Sabine JAGER préside la séance en qualité de Directrice Générale de la société.

La Présidente de séance constate que les actionnaires présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constat du décès de Monsieur Eric JAGER ;
- Nomination d'une nouvelle Présidente ;
- Pouvoirs à donner pour l'exécution des formalités.

Puis la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Première résolution – Constat décès Monsieur Éric JAGER**

L'Assemblée Générale prend acte du décès de Monsieur Éric JAGER, en date du 09 février 2024 et par conséquent acte la fin de son mandat de Président.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution – Nomination d'une nouvelle Présidente**

L'Assemblée Générale met fin, à compter de ce jour, aux fonctions de Directrice Générale de Madame Sabine JAGER, et procède à sa nomination en qualité de Présidente.

Madame Sabine JAGER exercera ses fonctions de Présidente conformément à l'article 17 des statuts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de Séance, consigné au registre prévu par la loi.

### **La Présidente de séance**

Sabine JAGER

*(signature précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Présidente »)*

*Bon pour acceptation des fonctions de Présidente.*

